

ARRÊTÉ N° 2025/127

Objet :

**Soins psychiatriques sans consentement,
Délégation de fonctions à M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT,
Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO et Mme Marie-Christine LEPINAY**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2212-2 (6^{ème} alinéa) relatif aux mesures provisoires à prendre contre les personnes atteintes de troubles mentaux,

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L 3213-2 et suivants,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-7-2 et L 2122-18,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020/023 du 03 juillet 2020 relative à l'élection du maire,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020/025 en date du 03 juillet 2020 relative à l'élection de la liste des 9 adjoints au maire,

VU le tableau du conseil municipal en date du 03 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2023/039 en date du 19 juin relative à la modification du tableau du conseil municipal

Vu l'arrêté n°2020/261 en date du 15 octobre 2020

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales « **Le Maire...peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints...** »,

Considérant la démission de Mme Louisa KAOUANE et qu'il s'agisse de modifier l'arrêté n°2020/261,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : En l'absence du maire, délégation de fonctions concernant les arrêtés d'admission en soins psychiatriques sans consentement est accordée, sous sa surveillance et sa responsabilité à :

- Madame Michelle LAVIT, 1^{ère} adjointe,
- Madame Marie-Paule SOLOFRIZZO, 9^{ème} adjointe
- Madame Marie-Christine LEPINAY, 5^{ème} adjoint.

ARTICLE 2 Le présent arrêté modifie et remplace l'arrêté n°2020/261 en date du 15 octobre 2020,



Arrêté n° 2025/127 (page 2)

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Article 4 : La présente délégation est accordée pour la durée du mandat municipal en cours et pourra être modifiée ou retirée à tout moment par décision du Maire.

ARTICLE 5 : La Direction Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-préfet de Castres.

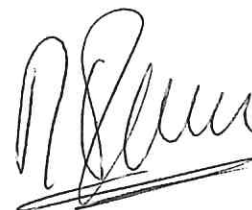
Cet arrêté sera notifié dans les formes habituelles aux adjoints concernés.

La signature des adjoints :

Madame Michelle LAVIT

Marie-Paule SOLOFRIZZO

Marie-Christine LEPINAY



Déposé en Préfecture le : **01 AVR. 2025**

Fait à Graulhet, le **01 AVR. 2025**
Le Maire, **Blaise AZNAR**

Publié le : **14 AVR. 2025**

Notifié le : **14 AVR. 2025**



Graulhet. LA RÉUSSITE DANS LA PEAU

MAIRIE DE GRAULHET - REPUBLIQUE FRANCAISE - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
BP 169 - 81304 GRAULHET - TEL : 05 63 42 85 50 - mairie@mairie-graulhet.fr - www.ville-graulhet.fr